

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1037

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 57

Après l’alinéa 98, insérer les deux alinéas suivants :

« 9° À la deuxième phrase de l’article L. 1334-3, les mots : « dernier alinéa » sont remplacés par la référence : « III » ;

« 10° À la première phrase de l’article L. 1334-9, la deuxième occurrence du mot : « à » est remplacée par la référence : « au premier alinéa du I de ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.